

Une liberté d'expression en danger - 1/1

Le gouvernement ve peut-être adopter une loi diminuant les droits des journalistes...

Le 9 avril 2003, Dominique Perben a présenté en Conseil des ministres un projet de loi "*portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité*". Ses articles 28 et 49 notamment prévoient qu'un juge d'instruction, un procureur de la République ou un officier de police judiciaire "*peut requérir de toute personne, de tout établissement ou organisme privé ou public ou de toute administration publique qui sont susceptibles de détenir des documents ou des informations intéressant l'enquête, y compris celles figurant dans des fichiers nominatifs, de lui remettre ces documents ou de lui communiquer ces informations, sans que puisse lui être opposée l'obligation au secret professionnel*". Il est également prévu que si la personne ne répond pas cette demande, elle peut être punie d'une amende de 3 750 euros. Informations provenant du site Internet Reportiers sans frontières.

Cette loi va continuer à restreindre l'information et à priver le journalisme de son indépendance. Le but d'un journalisme est d'informer le peuple de ce qui se passe de façon objective. Bientôt on ne dira non plus un journaliste mais un indic. De quoi avoir des frissons à l'heure où les informations télévisées sont déjà sous influence ou contrôle de l'Etat. Le peuple est mal informé sur des sujets ridicules en omettant d'évoquer les véritables faits. Les pressions faites à l'encontre de l'information vont bientôt déferler sur l'Internet. De quoi avoir peur quant à l'avenir de la liberté. Les années passent et les droits diminuent.

Il est tant de réagir avant que la démagogie arrive à son stade recherché : l'Etat Policier ou gendarme.

Peace.